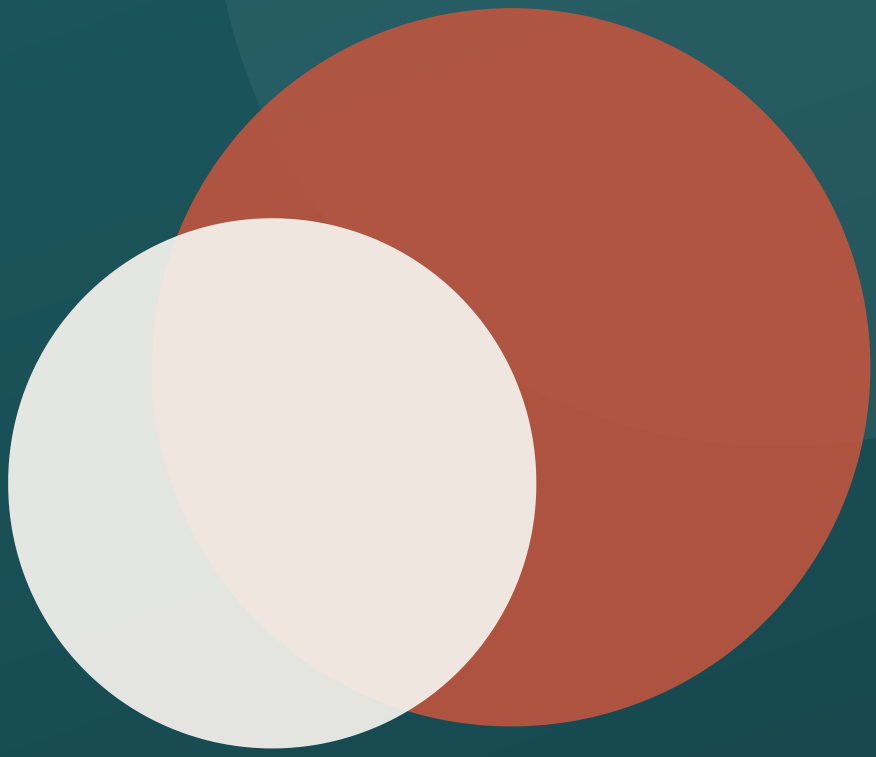
GUIDE PRATIQUE



Le service civique : trouver une mission, être payé, faire valoir vos droits

Pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) et leurs parents. Choisir une mission, lire le contrat, comprendre l'indemnité et les aides, réagir quand ça se passe mal, et préparer la suite.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 30 octobre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. Est-ce pour vous ? 5
2. Trouver et choisir sa mission 7
3. Le contrat et les premiers jours 9
4. L'argent 11
5. Vos droits pendant la mission 14
6. Quand ça se passe mal 16
7. Après la mission 18

Mentions et sources 20

Avant de commencer

Le service civique permet de consacrer 6 mois à 1 an à une mission d'intérêt général, avec une indemnité. **On ne peut en faire qu'un seul.** Autant bien choisir.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
Je veux savoir si c'est pour moi	Partie 1
Je cherche une mission	Partie 2
Je vais signer mon contrat	Partie 3
Je veux connaître mes revenus et mes aides	Partie 4
Je suis malade, ou j'ai besoin d'un congé	Partie 5
Cela se passe mal	Partie 6
Ma mission se termine	Partie 7

CE QUE COUVRE CE GUIDE

Les règles ont été vérifiées le **30 octobre 2026** sur service-public.gouv.fr et service-civique.gouv.fr. Ce guide parle de l'**engagement de service civique**, pas du volontariat associatif, ouvert aux plus de 25 ans, qui a d'autres règles.

Les contacts

Pour quoi ?	Où ?
Chercher une mission	Annonces en ligne
Un problème dans la mission	Référent de votre département, ou Agence du service civique : 09 74 48 18 40
Un problème de paiement	Votre tuteur, puis l'Agence de services et de paiement (ASP) : 09 70 82 16 17

À RETENIR

619,83 € par mois au minimum en métropole, sans impôt sur le revenu. Mais pas de mutuelle, pas de droit au chômage, pas de retraite complémentaire, et ni le logement ni le transport ne sont forcément payés. Faites vos comptes avant de signer.

PARTIE 1

Est-ce pour vous ?

Les conditions

- [] J'ai **au moins 16 ans**, et une autorisation parentale si je suis mineur (sauf émancipation)
- [] Je m'engage **au plus tard la veille de mes 26 ans** (de mes 31 ans si je suis reconnu en situation de handicap)
- [] Je suis Français, citoyen européen ou suisse, ou je réside en France depuis plus d'un an avec un titre de séjour accepté
- [] Je n'ai jamais validé de service civique

Aucun diplôme n'est demandé. Seule votre motivation compte.

Pour certains titres de séjour, aucune durée de résidence n'est exigée. Renseignez-vous sur la page officielle.

Ce que c'est, et ce que ce n'est pas

	Service civique
Votre statut	Volontaire : ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole
Ce que vous touchez	Une indemnité, pas un salaire
Durée	6 mois à 1 an, en continu
Temps par semaine	24 à 48 heures, sur 6 jours au plus (moins de 24 heures possible en situation de handicap)
Télétravail	Non : le contact avec le public fait partie de la mission
Lieu	En France, en Europe ou dans le monde

Les 10 domaines

Solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise, citoyenneté européenne.

Les actions religieuses ou politiques sont exclues. L'organisme doit être **agréé** par l'Agence du service civique.

Une mission n'est pas un emploi déguisé

Vos missions **complètent** celles des salariés et des agents. Elles ne peuvent remplacer ni un emploi, ni un stage. Vous ne devez pas être indispensable au fonctionnement normal de l'organisme.

> **UN SIGNAL À PRENDRE AU SÉRIEUX**
>
> Si l'annonce ou l'entretien ressemble à un poste à pourvoir, avec les tâches courantes de l'équipe, posez la question. En cas de doute, contactez le référent du département.

Si vous êtes mineur

Vos missions doivent être adaptées à votre âge. Les travaux dangereux ou pénibles interdits aux jeunes travailleurs vous sont interdits. Vous avez droit à un **tutorat renforcé**, et à **3 jours de congés par mois** au lieu de 2.

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Le service civique : trouver une mission, être payé, faire valoir vos droits

Le guide complet compte 20 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Trouver et choisir sa mission
3. Le contrat et les premiers jours
4. L'argent
5. Vos droits pendant la mission
6. Quand ça se passe mal
7. Après la mission

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 30 octobre 2026